

DAI 2022.2023.286

Avoir de nouveau accès à certaines de ces informations, parce qu'elles ont changé depuis ce printemps ou qu'elles sont maintenant disponibles.

PREMIÈRE SÉRIE DE DONNÉES DEMANDÉE :

La première série de données provient du « Rapport périodique des indicateurs de gestion », j'ai demandé des informations pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, informations pour les 22 CISSS/CIUSSS qui couvrent le territoire du Québec, ET également pour le Québec dans son ensemble. Les dimensions demandées sont énumérées un peu plus bas. J'ai obtenu en partie ces données du MSSS, le 31 mai 2022. En effet, au moment où la missive du MSSS m'est parvenue le 31 mai 2022, l'ensemble des données pour l'année 2021-2022 n'étaient pas encore disponibles. En effet, il manquait la fameuse « période 13 » pour l'année 2021-2022.

Je pense que ces données sont maintenant disponibles et j'apprécierais pouvoir obtenir les données pour l'année 2021-2022, données qui comprennent la fameuse période 13.

Voici un rappel des dimensions demandées : 1- Pour tous les types d'utilisateurs, j'aimerais avoir le nombre d'heures de services de soutien à domicile de longue durée réalisés en aide à domicile selon les modes de dispensation suivants :

1.1) Le nombre d'heures de services d'aide à domicile offerts par l'établissement;
2.2.) Le nombre d'heures de services d'aide à domicile payés par l'établissement (Chèque emploi-service) et rendus par des employés de gré à gré, embauchés par les utilisateurs qui choisissent l'allocation directe/Chèque emploi-service; 1.3) Le nombre d'heures d'aide à domicile achetées par l'établissement et rendus par des fournisseurs qui peuvent être une entreprise privée ou une EÉSAD.

1.4) Le nombre d'heures de services d'aide à domicile achetées par l'établissement pour le paiement de la contribution financière de l'utilisateur aux services du PEFSAD.

2- Pour les utilisateurs du programme SAPA: j'aimerais avoir le nombre total d'heures de services de soutien à domicile de longue durée réalisés en aide à domicile selon les modes de dispensation suivants :

2.1) Le nombre d'heures de services d'aide à domicile offerts par l'établissement;
2.2.) Le nombre d'heures de services d'aide à domicile payés par l'établissement (Chèque emploi-service) et rendus par des employés de gré à gré, embauchés par les utilisateurs qui choisissent l'allocation directe/Chèque emploi-service;

2.3) Le nombre d'heures d'aide à domicile achetées par l'établissement et rendus par des fournisseurs qui peuvent être une entreprise privée ou une EÉSAD.

2.4) Le nombre d'heures de services d'aide à domicile achetées par l'établissement pour le paiement de la contribution financière de l'utilisateur aux services du PEFSAD.

Pour la première partie de la demande, veuillez consulter l'onglet 2 en annexe. Le fichier « Nb_heures » concerne le nombre d'heures total (courte, longue durée, etc.), tandis que le « SAPA » vise seulement la longue durée; Vous pouvez vous référer aux lignes dont le titre commence par « SAPA : » pour voir les chiffres de cette clientèle spécifique.

SECONDE SÉRIE DE DONNÉES DEMANDÉE :

La seconde série de données concerne le programme Chèque emploi-service. En effet, il semble qu'il y a eu des changements dans la rémunération des travailleuses du programme Chèque emploi-service depuis le printemps 2022. Les données reçues le 31 mai 2022 ne semblent plus être à jour.

Je m'intéresse à la rémunération des travailleuses de ce programme, depuis le 15 mai 2022. J'aimerais :

1. Avoir accès au taux horaire actuel offert aux travailleurs du programme Chèque emploi-service dans chaque région administrative du Québec.
2. Connaître le moment où le taux horaire actuel a été mis en place dans chaque région administrative du Québec.
3. Connaître le taux d'indexation annuelle du taux horaire offert par le MSSS aux travailleuses du programme Chèque emploi-service.
4. Connaître le moment où cette indexation annuelle a été mise en place et à quel moment les travailleuses pourront en bénéficier.

Pour cette seconde série de données demandée :

Le taux horaire a été indexé de 2,83 %, soit le taux d'indexation accordé aux employés des établissements de santé et de services sociaux. L'ajustement du taux horaire ainsi que l'indexation ont été mis en place le 15 mai 2022

Le taux horaire minimal qui doit être offert aux employés du chèque emploi service dans chaque région s'élève à 19,02\$. Chaque région est ensuite libre d'offrir un montant supérieur. Le ministère ne dispose pas, cependant des données par région pour ce taux.